



PROCES VERBAL DE LA SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de Gisy Les Nobles

**du mardi 6 décembre 2022
sur convocation du 30 novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT.

Etaient présents : Mmes et MM. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FINELLI Alexandre, FERRIERE Stéphanie, FLEURY Aliète, MENEREAU Jacky, MOROUS Christian, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) avant donné pouvoir : STENUIT Bernard à BABOUHOT Patrick

Absent(s) excusé (s): SALMON Bryan

A été nommé secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du 20 octobre 2022,
2. Finance-Convention « Villages de l'Yonne Plus » subvention aire de jeux,
3. Finance-SDEY-Maintenance curative 2023,
4. Finance-SDEY-Borne électrique convention,
5. Finance-Dégrèvements assainissement,
6. Finance-Règlement assainissement-Tarif branchement,
7. Finance-Honoraires architecte,
8. Territoire-Règlement affouages 2022/2023,
9. Territoire- Convention Montereau porte de Paris,
10. Personnel-Création d'un poste de technicien territorial,
11. Personnel-Tableau des effectifs,
12. Personnel-Régime indemnitaire (RIFSEEP) 2023,
13. Personnel-Frais de mission,
14. Informations et questions diverses.

1) Approbation du compte-rendu du 20 octobre 2022

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu aux membres du conseil municipal qui l'adoptent sans observation particulière.

2) Finance – Convention « Villages de l'Yonne Plus » subvention aire de jeux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à notre demande de subvention pour l'aire de jeu à la salle des fêtes, une subvention de 2 362.00 euros (soit 40% du montant total) a été octroyée à la commune au titre du pacte territoires « Villages de l'Yonne ».

Il est donc nécessaire de signer la convention d'attribution de subvention avec le conseil départemental. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser le maire à signer la convention d'attribution de la subvention « Villages de l'Yonne ».

3) Finance – SDEY- Maintenance curative 2023

Monsieur le Maire informe que la commune a décidé par délibération du 3 septembre 2015 de transférer sa compétence maintenance de l'éclairage public au Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne (SDEY). La hausse de l'énergie impactant tout le territoire, les tarifs de la maintenance seront revalorisés début 2023. Le maire propose de prendre un accord de principe pour 3 visites préventives pour l'entretien de l'éclairage public. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir 3 visites annuelles et précise que selon le tarif voté par le SDEY, le maire pourra modifier le nombre de visites.

4) Finance -SDEY- Convention borne de recharge

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que lors de sa séance du 28 septembre la compétence « Création et gestion de bornes de recharge de Véhicules électriques » a été transférée au SDEY. Il expose que pour le projet du 19 Grande Rue une borne de recharge a été prévue à l'angle de la Grande Rue et de la rue du château sur le futur parking.

Il propose de signer une convention financière avec le SDEY pour un montant de 10 300.00 euros correspondant à l'installation d'une borne à recharge rapide, d'un branchement Enedis et d'une provision VRD de 5%. Un acompte de 50% sera demandé soit 5 150.00 euros après signature du devis. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer la convention financière entre la commune et le Syndicat pour l'installation et l'exploitation de la borne.

5) Finance- Dégrèvement assainissement

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de 3 courriers concernant des surconsommations d'eau dues à des fuites.

L'assainissement étant en corrélation avec les index de la SAUR, il est demandé que les factures d'assainissement soient calculées au plus juste de la consommation réelle d'eau.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de faire la moyenne des consommations des trois dernières années, précise qu'il n'y aura pas d'autre dégrèvement dans les 5 années à venir pour ces 3 administrés.

6) Finance- Règlement assainissement-Tarif branchement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le montant de la taxe de raccordement pour les maisons neuves n'a pas été actualisé depuis 2013. Au vu des derniers devis demandés pour des raccordements, la taxe actuelle est en deçà du coût réel. Il propose de fixer à 4 000.00 € hors taxes le montant de la taxe de raccordement pour toute nouvelle construction individuelle ou création d'appartement à usage locatif ou maison non raccordée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le montant de la taxe de raccordement à 4 000.00 euros HT à compter du 1^{er} janvier 2023.

7) Finance – Honoraire de l'architecte

En l'absence de pièce financière demandée à l'architecte, le conseil sursoit cette décision.

8) Territoire – Règlement des affouages 2022/2023

Monsieur le Maire propose de voter les parcelles pour les affouages 2022/2023. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de réserver la parcelle n°22 à l'exploitation hivernale 2022-2023 des affouages, d'attribuer les têtes de chêne suite à l'exploitation des grumes de la parcelle n°22. Le conseil municipal valide le nouveau règlement d'affouage qui interdit, entre autres, la circulation des véhicules hors des cloisonnements d'exploitation en raison du préjudice qu'elle pourrait occasionner aux sols forestiers. Le conseil municipal fixe le montant du stère de bois à 8,00 € et précise que les affouages sont distribués à titre personnel et qu'ils ne doivent être ni vendus ni sortis du territoire communal.

9) Territoire - Convention Montereau Porte de Paris

Monsieur le maire donne lecture de la proposition de convention de Montereau Porte de Paris pour un accès à leur salle de spectacle de Montereau à un tarif préférentiel. Si la commune adhère, les Gisois bénéficieront d'un tarif réduit. La commune prendrait donc en charge la différence. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, refuse à l'unanimité la signature de ladite convention.

10) Personnel – Création d'un poste de technicien territorial

Monsieur le Maire expose que suite à l'obtention du concours de technicien territorial de notre agent, il est nécessaire de créer un poste de technicien territorial à plein temps à compter du 1^{er} janvier 2023. Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création d'un tel poste à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2023 et autorise le maire à prendre les arrêtés nominatifs correspondants.

11) Personnel- Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2023

Monsieur le maire présente le tableau des effectifs du personnel communal au 1^{er} janvier 2023, le conseil après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le tableau des effectifs.

12) Personnel- Régime indemnitaire 2023 (RIFSEEP)

Monsieur le maire propose de voter le régime indemnitaire pour 2023 avec une augmentation de 10% du faite de l'inflation, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer le régime indemnitaire tel qu'il est proposé avec les 10% d'augmentation.

13) Personnel-Frais de mission

Monsieur Le Maire expose qu'il est nécessaire de réactualiser les montants des indemnités de mission (frais de déplacement) à compter du 1^{er} janvier 2023 suite à l'arrêté du 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 (JO du 15/03/2022). Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la revalorisation des frais de déplacement à compter du 1^{er} janvier 2023. Ces frais ne concernent que les déplacements pour des stages autorisés par le maire.

14) Informations et questions diverses

Monsieur le maire informe :

- L'installation d'un éclairage public sur le parking de la salle des fêtes est en cours,
- La réparation des lampes sur le côté de l'église se fera semaine 51,
- La modification des horaires de l'éclairage public a été faite,
- La préfecture va nous faire parvenir une note pour mettre en place une cellule de crise ou de mettre en place le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) lors des coupures de courant. Il est recommandé d'installer l'application « Ecowatt » sur son smartphone.
- Monsieur POUTHÉ et Madame RAVANEL ont assisté à une réunion sur la violence faite aux femmes. Le numéro d'urgence est le 3919. Il serait nécessaire de faire un relais dans les communes pour orienter les personnes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h13.

Fait à Gisy les Nobles, le 09 décembre 2022.

Le secrétaire de séance

Alexandre PINELLI

Le Maire



Patrick BABOUHOT